

Saint-Hélen

Conseil. La commune reprend la main sur le lotissement du Verger

Voici la suite des délibérations prises lors de la réunion du conseil municipal, jeudi (Le Télégramme de samedi).

Lotissement Le Verger. Suite aux difficultés de rétrocession du lotissement du Verger (défaillance du promoteur), la municipalité a demandé une rétrocession de droit. Une enquête publique a été ouverte, du 27 octobre au 12 novembre, à la suite de laquelle le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable afin de permettre le classement, dans le domaine public de la commune, des équipements communs du lotissement. Ceci afin que puisse être assuré l'entretien normal de ce lotissement de neuf habitations. Il y aura lieu de modifier la longueur du réseau des voies communales (100 m à rajouter).

Nouveau dispositif d'évaluation du personnel. Jusqu'à présent, les

agents de collectivités étaient notés tout au long de leur carrière : note donnée par le maire ou le supérieur hiérarchique suivant la taille des collectivités.

Un niveau dispositif va être mis en place. Il s'agira d'un entretien annuel avec une évaluation que Pascal Perrin, maire, « souhaite constructif ». C'est le supérieur hiérarchique direct qui mènera ces entretiens. Les élus ont défini les points qualificatifs par critères d'évaluation pour chaque type d'emploi, selon une grille proposée par le comité technique départemental : les résultats et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions supérieures. Tous les agents communaux seront évalués sur les mêmes critères.